

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution de subventions Habitat privé - AggloRénov

Décision D-2024-222

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu les articles L302-1 et suivants et R302-9 du Code de la construction et de l'habitation relatifs au Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire en date du 09/11/2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2016-035, en date du 23 février 2016, adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n°DEL-CC-2021-151 en date du 28 septembre 2021 approuvant la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'habitat privé du Bocage Bressuirais : Convention OPAH et OPAH RU,

Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2021-151, 152, 153, 154, 155 et 156 en date du 28 septembre 2021, décidant la mise en place de fonds d'aides aux propriétaires privés pour la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement (Embellissement des façades, Transformation/Restructuration, Rénovation suite à accession, Projets collectifs et atypiques, Prime Rénovation logements vacants) dans le cadre du nouveau programme AggloRénov et l'approbation des règlements d'attribution de ces fonds ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2022-088 en date du 28 juin 2022 validant la mise en place des avenants n°1 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2023-071 en date du 9 mai 2023 validant la mise en place des avenants n°2 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2023-177 en date du 7 novembre 2023 validant la mise en place des avenants n°3 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2024-067 en date du 14 mai 2024 validant la mise en place des avenants n°4 aux conventions OPAH RU et OPAH ;

Vu l'arrêté n°A-2021-51 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à Jérôme BARON, 7^{ème} Vice-Président de la Communauté d'agglomération pour traiter des affaires relatives au logement et à l'habitat ;

Considérant les avis favorables de la commission d'attribution des aides à l'habitat en date du 20 juin 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer les subventions suivantes :

o Embellissement des façades :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Montant engagé	Adresse du propriétaire
TRUONG Marie	3 rue Jeanne d'Arc 79320 Moncoutant-sur-Sèvre	1	PO	1 276 €	3 rue Jeanne d'Arc 79320 Moncoutant-sur-Sèvre
LEROY Pierre	5 avenue du Maréchal Leclerc 79320 Moncoutant-sur-Sèvre	1	PO	2 000 €	5 avenue du Maréchal Leclerc 79320 Moncoutant-sur-Sèvre
FONTENEAU Anne et Cédric	8 rue Joseph Herbert 79250 Nueil-Les-Aubiers	1	PO	3 000 €	8 rue Joseph Herbert 79250 Nueil-Les-Aubiers
BREMAND JUTAN Laure et Pierre	3 place de la Libération 79300 Bréssuire	1	PO	3 000 €	3 place de la Libération 79300 Bréssuire
GONNORD Claudy	8 rue des Tonnelles 79300 Bréssuire	1	PO	1 960 €	8 rue des Tonnelles 79300 Bréssuire

o Rénovation suite à Primo-accession :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Montant engagé	Adresse du propriétaire
GONNORD Claudy	8 rue des Tonnelles 79300 Bréssuire	1	PO	890 €	8 rue des Tonnelles 79300 Bréssuire
MANFOUMBI Maëva	3 rue du Petit Logis 79250 Nueil-Les-Aubiers	1	PO	426 €	3 rue du Petit Logis 79250 Nueil-Les-Aubiers

o Travaux de transformation / restructuration

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Montant engagé	Adresse du propriétaire
BOUVILLE Catherine	26 rue saint Pierre 79700 MAULEON	1	PO	2 883 €	26 rue saint Pierre 79700 MAULEON
CAILLAUD Sylvie	50 avenue du Maréchal Leclerc 79320 Moncoutant-sur- Sèvre	1	PO	308 €	50 avenue du Maréchal Leclerc 79320 Moncoutant-sur- Sèvre
LURO Matthieu	18 rue du Château 79150 Argentonnay	1	PO	1 175 €	18 rue du Château 79150 Argentonnay

o Rénovation énergétique propriétaires occupants – abondement aide ANAH

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Montant engagé	Adresse du propriétaire
BONNIN Micheline	2 Allée des Petits Gourmets 79440 Courlay	1	PO	1 000 €	2 Allée des Petits Gourmets 79440 Courlay
FAUVEL Adrien	3 rue de Cornuette 79150 Argentonnay	1	PO	1 000 €	3 rue de Cornuette 79150 Argentonnay
SULAIMAN Emad	22 avenue de Paris 79320 Moncoutant-sur- Sèvre	1	PO	1 000 €	22 avenue de Paris 79320 Moncoutant- sur-Sèvre
RUTA Benoit	1 route de Parthenay 79340 La chapelle Saint Laurent	1	PO	1 000 €	1 route de Parthenay 79340 La chapelle Saint Laurent
GIRARD Coraline	37 rue de Chambroutet 79300 Bressuire	1	PO	1 478 €	37 rue de Chambroutet 79300 Bressuire
TEXIER Giselle	Lieu-dit La Ferrière 79300 Bressuire	1	PO	1 000 €	Lieu-dit La Ferrière 79300 Bressuire
MIGNET Quentin	15 route de Terves 79300 Bressuire	1	PO	645 €	15 route de Terves 79300 Bressuire
LURO Matthieu	18 rue du Château 79150 Argentonnay	1	PO	1 000 €	18 rue du Château 79150 Argentonnay
ONILLON Simon	7 rue Saint Georges 79150 ARGENTONNAY	1	PO	500 €	7 rue Saint Georges 79150 ARGENTONNAY
LETHBRIDGE Mark	11 Rue du Fer à Cheval 79700 La Chapelle Largeau Mauléon	1	PO	500 €	11 Rue du Fer à Cheval 79700 La Chapelle Largeau Mauléon

o Production logements locatifs conventionnés – abondement aide ANAH

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Montant engagé	Adresse du propriétaire
BATARD Benoit	14 rue du Rocher 79300 Beaulieu-sous-Bressuire	1	PB	6 227 €	4 rue des borderies 79300 Bressuire
SCI AMJ	Logement 1 23 rue de la Sèvre 79700 Saint-Amand-sur-Sèvre	1	PB	4 212 €	22 rue du Docteur Coubard 49300 Cholet
SCI AMJ	Logement 2 23 rue de la Sèvre 79700 Saint-Amand-sur-Sèvre	1	PB	7 788 €	22 rue du Docteur Coubard 49300 Cholet

A noter : Les subventions allouées ne pourront pas dépasser les montants mentionnés ci-dessus. Les montants définitifs résulteront d'un nouveau calcul effectué au vu des justificatifs fournis conformément aux règlements d'aides.

ARTICLE 2 : Le Président ou toute personne habilitée à le représenter signera les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, à Monsieur le trésorier général de THOUARS, ainsi qu'aux bénéficiaires.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 15/07/2024



Le Vice-Président,
Monsieur Jérôme BARON

Transmis en préfecture le19 JUIL. 2024.....

Notifié ou publié le19 JUIL. 2024.....

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.